

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



GTA France

FR0010602615 – Capitalisation

FCP géré par FINANCIERE ARBEVEL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion de surperformer son indice de référence CAC 40 DR sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion dynamique et l'utilisation d'instruments dérivés.

Indicateur de référence : L'indice CAC 40 DR. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes nets réinvestis.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

Classification : Actions de la zone euro

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'exposition actions de l'OPCVM est fonction d'indicateurs techniques tels que les moyennes mobiles, le RSI, les volumes échangés, les figures de styles, etc.

La stratégie d'investissement consiste à :

1 - Construire un portefeuille investi en actions par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performances d'entreprises
- d'une analyse technique et graphique de l'évolution des cours et des volumes de transactions, pouvant amener le gérant à augmenter ou réduire la pondération en fonction de la tendance haussière ou baissière des valeurs concernées.

2 - Déterminer l'orientation générale des marchés d'actions par analyse chartiste, de façon à réduire en tout ou partie l'exposition globale, par l'utilisation de produits dérivés simples, lorsque configurations techniques sont analysées comme baissières.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ De 60% à 130% sur les marchés d'actions, essentiellement de l'Union Européenne, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :

- de 60% à 130% aux marchés des actions de la zone euro dont 60% minimum en actions françaises.
- de 0% à 35% aux marchés des actions de petite capitalisation boursière inférieure à 500 M€.

- de 5% à 35% d'actions de petite capitalisation inférieure à 150 M€.

- de 0% à 10% en actions de l'Union européenne hors zone euro.

■ De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition quand la note est passée sous le minimum autorisé selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou devenus non notés.

■ De 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.

■ De 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro ou à des marchés hors de la zone euro

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM est investi :

- en actions,

- en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action.

- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action ou au risque de taux.

Ces instruments peuvent entraîner une surexposition globale de 30% maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Fréquence des rachats : Centralisation chaque jour ouvré à 11 heures et exécution sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement Plus faible Rendement potentiellement plus élevé →



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible signifie que le capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ».

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition essentielle aux actions françaises et des pays de l'Union Européenne. Cette exposition importante induit des fluctuations fortes et une volatilité élevée de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés

FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants (*)	2.38% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20 % TTC de la surperformance au-delà d'une performance positive et supérieure à celle de son indice de référence, (CAC 40 DR en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes nets réinvestis). 0,40% TTC prélevé au titre du dernier exercice.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais courants :

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via : www.arbevel.com

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice CAC 40 TR est calculée dividendes non réinvestis jusqu'à fin 2013 puis dividendes réinvestis à compter de 2013.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 06/05/2008

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur : www.arbevel.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE ARBEVEL – 20, rue de la Baume - 75008 PARIS

Contacts : Tel : 01.56.59.11.33

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES : La valeur liquidative de l'OPC ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : www.arbevel.com.

Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'Impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

PRISE EN COMPTE DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS : Le fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans la politique ESG de la société de gestion disponible sur le site internet : www.arbevel.com.

Des critères ESG contribuent à la prise de décision d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décisions

Au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur une approche non significativement engageante dans la stratégie d'investissement.

La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/03/2022.